

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1235^E RÉUNION

9 OCTOBER 2024
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/MISSION.RPT.1235 (2024)

RAPPORT

DE LA MISSION DE TERRAIN DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE
AU CAIRE (ÉGYPTE) ET À PORT-SOUDAN, DU 1^{ER} AU 4 OCTOBRE 2024

**MISSION DE TERRAIN DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE
AU CAIRE (ÉGYPTE) ET À PORT-SOUDAN, DU 1^{ER} AU 4 OCTOBRE 2024**

A. INTRODUCTION

1. Du 1^{er} au 3 octobre 2024, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), conduit par S.E. l'Ambassadeur Mohamed Gad, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2024, et accompagné par le Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, a effectué une mission au Caire (Égypte), où des concertations ont eu lieu avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes (LEA), le ministre des Affaires étrangères, de l'Émigration et des Expatriés égyptiens de la République arabe d'Égypte et le Centre égyptien de formation aux opérations de maintien de la paix en sa qualité de Centre d'excellence de l'UA. Le CPS a également tenu sa 1234^e réunion le 2 octobre 2024 au Caire sur le thème : « *Le lien entre la paix, la sécurité et le développement en Afrique : combler le fossé entre la politique et la pratique.* » Le 3 octobre 2024, le CPS a effectué une visite de terrain d'une journée à Port-Soudan (Soudan). Ci-dessous, un résumé des principales conclusions.

B. CONCERTATION AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

2. Le 1er octobre 2024, au Caire (Égypte), le CPS s'est entretenu avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes (LEA), S.E. Ahmed Abou El Gheit, qui a réservé un accueil chaleureux à la délégation du CPS. Il a déploré les conflits en cours dans certains pays membres de la LEA qui sont également membres de l'UA ; ces conflits, à savoir les conflits en Libye, en Somalie et au Soudan, ont un impact négatif sur le paysage de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Il a condamné l'agression d'Israël qui se poursuit dans la Bande de Gaza et la campagne israélienne au Liban, qui ont entraîné des pertes massives en vies humaines, des déplacements de population sans précédent et la destruction d'infrastructures cruciales. Il a souligné l'importance que revêtent l'harmonisation et la complémentarité des efforts déployés par le CPS de l'UA et la LEA pour répondre aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans les pays afro-arabes, ainsi que dans la région de la mer Rouge. Il a également souligné la nécessité impérieuse de dynamiser et de renforcer la coopération et la collaboration entre l'UA et la LEA, en ayant à l'esprit que 10 (onze) membres de la LEA sont des pays afro-arabes. En outre, il a insisté sur la nécessité pour le CPS de toujours prendre en considération les contextes particuliers des situations de conflit dans les pays afro-arabes. La nécessité de relancer et de régulariser les réunions consultatives conjointes annuelles a également été soulignée, de même que la nécessité d'étendre les invitations aux réunions, y compris les sommets de chaque partie sur les questions relatives aux préoccupations et aux intérêts communs.

3. Au nom du CPS, S.E. l'Ambassadeur Mohamed Gad a exprimé sa gratitude à la LEA pour avoir accueilli la délégation du CPS. Les membres du CPS ont félicité la LEA pour son engagement indéfectible à continuer à coopérer et à collaborer avec l'UA dans le traitement des questions de paix, de sécurité et de stabilité qui constituent une préoccupation commune, en particulier dans les pays afro-arabes. Les membres du CPS ont souligné l'importance de renforcer davantage la coopération entre les organisations en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans les pays afro-arabes. Ils ont également souligné la nécessité d'assurer des échanges/un dialogue réguliers, une collaboration systématique et un partage d'informations entre les deux parties, y compris la reprise des réunions des représentants permanents du CPS de l'UA et de la LEA. Ils ont également appelé les deux parties à convenir de méthodes de travail conjointes s'inspirant des méthodes de travail entre le CPS de l'UA et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR).

C. RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTÉ

4. Le 1^{er} octobre 2024 également, la délégation du CPS a rendu une visite de courtoisie au ministre des Affaires étrangères, de l'Émigration et des Expatriés égyptiens de la République arabe d'Égypte, S.E. Badr Abdelatty, qui a partagé avec le CPS les positions de son pays sur la dynamique actuelle de paix et de sécurité dans la région, ainsi que les priorités de l'Égypte en sa qualité de pays qui assure la présidence du CPS pour le mois d'octobre 2024. Le ministre a souligné que la position géostratégique de l'Égypte la rend extrêmement vulnérable à la plupart des conflits dans la région, en particulier les conflits au Soudan, en Libye et à Gaza, ainsi qu'au Yémen et dans la Corne de l'Afrique, qui ont entraîné un afflux de millions de réfugiés en provenance de ces pays, toute chose qui met à rude épreuve les capacités du pays. Il a également indiqué que l'Égypte avait perdu plus de 6 milliards de dollars E.-U. en raison de la baisse des recettes du canal de Suez due à ces conflits. En outre, il a souhaité au CPS des concertations fructueuses à Port-Soudan et a exhorté le Conseil à accorder une priorité élevée au Soudan.

5. Par ailleurs, le ministre a souligné que l'UA et la LEA devraient travailler de concert, de préférence en tant que coordinatrices principales au Soudan, afin de trouver une solution durable à la situation dans ce pays. Il a souligné l'importance pour le Soudan de s'approprier la solution pour mettre fin à la crise actuelle.

6. Le ministre a souligné l'importance de préserver l'unité, l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de la République fédérale de Somalie, ainsi que la nécessité de soutenir ses institutions et d'accélérer toutes les démarches en vue de la mise en place de la nouvelle mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM).

7. Le ministre a présenté la position et les efforts de l'Égypte concernant la situation au Soudan, notamment le lancement de l'Initiative des pays voisins du Soudan, la participation active à différentes démarches visant à trouver une solution à la crise soudanaise ainsi que l'organisation de la conférence du Caire réunissant les forces politiques et civiles soudanaises en juillet, qui a réaffirmé la prise en charge du processus politique par les Soudanais. Il a également souligné les efforts égyptiens qui ont conduit à la réouverture du passage d'Adre, à la frontière entre le Soudan et le Tchad, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Le ministre a insisté sur le fardeau imposé à l'Égypte par la crise. Il a fait remarquer que l'Union africaine devait revoir sa politique en vertu de laquelle elle a suspendu la participation de plusieurs pays africains, dont le Soudan, afin de permettre une collaboration positive entre l'UA et ces pays et de renforcer leur processus de transition conformément au principe des solutions africaines aux problèmes africains et de ne pas laisser d'espace à l'intervention étrangère.

8. Le ministre a félicité les membres du CPS de l'UA pour la commémoration du 20^e anniversaire du CPS de l'UA et a souligné l'importance de la réforme du CPS de l'UA, notamment en ce qui concerne sa composition, dans la logique des efforts actuellement déployés par le continent africain pour réformer le Conseil de sécurité des Nations unies.

9. Le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité a félicité le ministre pour son leadership, comme en témoigne la récente réunion sur la lutte contre le terrorisme qui s'est tenue à New York. Il a également félicité l'Égypte pour avoir accueilli le Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit de l'UA et pour les mesures concrètes qu'elle a prises afin de doter le Centre de toutes les facilités nécessaires, ce qui sera bénéfique pour l'ensemble du continent africain. Le ministre a exhorté la Commission de l'UA à accélérer la pleine mise en œuvre opérationnelle du centre.

10. Le CPS a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement égyptien pour avoir facilité l'organisation de la visite, y compris la visite de terrain à Port-Soudan. En outre, le CPS a félicité l'Égypte pour sa contribution continue et importante à l'agenda de l'UA en matière de paix et de sécurité sur le continent, notamment sa contribution aux opérations de soutien à la paix de l'UA et aux missions de maintien de la paix des Nations unies. Le CPS a également exprimé sa solidarité avec le peuple égyptien face aux effets négatifs des conflits dans la région.

D. 1234^E RÉUNION SUR LE THÈME « LE LIEN ENTRE LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT : COMBLER LE FOSSÉ ENTRE LA POLITIQUE ET LA PRATIQUE »

11. Le 2 octobre 2024, au Caire, le CPS a tenu sa 1234^e réunion sur le thème : « *Le lien entre la paix, la sécurité et le développement : combler le fossé entre les politiques et la pratique* ». Le CPS est convenu d'adopter le communiqué de la réunion selon la pratique établie de la procédure d'approbation tacite.

E. VISITE À L'ACADÉMIE DE POLICE ET AU CENTRE ÉGYPTIEN DE FORMATION AU MAINTIEN DE LA PAIX

12. Le 2 octobre 2024, la délégation du CPS a visité l'Académie de police et le Centre égyptien de formation au maintien de la paix, où S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye et le Général de division Hani Abu El Makarem, ministre adjoint de l'Intérieur et Président de l'Académie de police, ont signé un Protocole d'accord entre la Commission de l'UA et le Centre égyptien de formation au maintien de la paix. Le centre est un centre d'excellence africain jouissant d'une grande réputation et qui contribue de manière significative au renforcement des capacités de la composante policière des opérations de soutien à la paix de l'UA et des missions de maintien de la paix des Nations unies en Afrique.

F. MISSION DE TERRAIN À PORT-SOUDAN

13. Le 3 octobre 2024, la délégation du CPS a effectué une mission à Port-Soudan où elle s'est entretenue avec les représentants du Gouvernement, y compris le Président du Conseil souverain de transition et Commandant des Forces armées soudanaises, le Général Abdel Fattah Al Burhan, le Procureur général, S. E. Mohammed Al Fatih Tayfour, qui dirige également la Commission nationale d'enquête sur les crimes et les violations du droit national et international humanitaire, le Général Ibrahim Gaber, membre du Conseil de souveraineté de transition et président du Conseil suprême des affaires humanitaires, le Gouverneur de la région du Darfour, S.E. Suliman Arcua Minnawi (Minni Minawi), des organisations de la société civile, des chefs religieux et des partis politiques.

14. La mission sur le terrain à Port-Soudan, telle que mandatée par plusieurs communiqués du CPS,¹ avait un certain nombre d'objectifs. Premièrement, exprimer la solidarité de l'UA avec le gouvernement et le peuple soudanais et réaffirmer l'engagement continu de l'UA à accompagner le Soudan dans ses efforts visant à assurer une transition réussie. Deuxièmement, échanger de manière constructive avec les dirigeants du Conseil souverain de transition et d'autres parties prenantes soudanaises clés, afin de mieux comprendre leurs points de vue sur les voies et moyens pratiques de mettre fin à la crise actuelle, y compris les points d'achoppement dans le processus de paix en cours et les défis qui nécessitent une attention urgente. Le CPS visait également à recueillir des informations de première main sur la situation politique, sécuritaire, sociale, économique et humanitaire qui prévaut sur le terrain. Ces informations de première main sont absolument nécessaires dans la mesure

¹ Communiqué no 1041 (26 octobre 2021) du CPS, Communiqué no 1050 (24 novembre 2021) du CPS, Communiqué no 1060 (25 janvier 2022) du CPS, Communiqué no 1117 (2 novembre 2021) du CPS, Communiqué no 1137 (6 février 2023) du CPS, Communiqué no 1149 (16 avril 2023) du CPS, Communiqué no 1209 (18 avril 2024) du CPS, Communiqué de presse no 1213 (21 mai 2024) du CPS, Communiqué de presse 1228 (19 août 2024) du CPS

où elles permettent au CPS d'adopter des décisions fondées sur des données probantes, et donc des décisions éclairées, sur les prochaines étapes de l'appui au processus de transition dans le pays, y compris l'évaluation des moyens de faciliter la participation du Soudan à l'Union africaine et à ses efforts pour parvenir à une solution durable dans le pays, ainsi que les mesures nécessaires pour lever la suspension du Soudan des activités de l'UA.

15. Les interlocuteurs soudanais ont salué la visite de la délégation du CPS, visite attendue depuis fort longtemps, et ont réitéré leur souhait de voir confirmé le maintien du Soudan au sein de la famille de l'UA et de voir réaffirmés la solidarité et le soutien continu de l'UA à l'égard du peuple soudanais et ont :
 - a) Exprimé leur gratitude pour la visite du CPS au Soudan et indiqué, dans leur majorité, qu'elle était attendue depuis longtemps et qu'elle constituait une réaffirmation de la solidarité de l'UA avec le peuple soudanais. Il a été relevé que la mission du CPS à Port-Soudan était trop courte pour permettre au CPS de mener des concertations approfondies avec l'ensemble des parties prenantes ;
 - b) Exprimé leur mécontentement concernant la décision prise en octobre 2021 par le CPS de l'UA de suspendre la participation du Soudan aux activités de l'UA. En fait, ils ont estimé que l'UA ne comprenait pas pleinement les réalités de la situation soudanaise. Ils ont demandé au CPS de procéder à la levée immédiate de la suspension. Ils ont imploré le CPS de revoir la politique de l'UA en matière de sanctions ;
 - c) Accusé les Forces de soutien rapide (FSR) d'avoir déclenché le conflit en cours. Ils ont tous condamné les activités des FSR qu'ils ont accusées de commettre de graves atrocités et crimes dans le pays, en particulier au Darfour, y compris l'assassinat sans discernement de civils, la violence sexuelle contre les femmes et les filles, le recrutement d'enfants soldats et de mercenaires, la destruction injustifiée de biens et d'infrastructures vitales, notamment des écoles, des hôpitaux, des usines, des ponts et des routes, ainsi que des biens des missions diplomatiques et des organisations internationales, de même que le pillage et le saccage des ressources du pays ;{ ut1}
 - d) Également attribué à la politique de la terre brûlée menée par les FSR et au recours de la faim comme arme guerre la responsabilité de l'insécurité alimentaire dans les régions du pays touchées par le conflit en cours ;
 - e) Demandé à l'UA de cesser de donner l'impression de traiter les FSR et les Forces armées soudanaises comme si elles jouissaient constitutionnellement et politiquement du même statut juridique, précisant que seules les Forces armées soudanaises jouissent de la légitimité ;
 - f) Condamné l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Soudan et ce qu'ils ont qualifié de conspirations et d'hostilités de la part de certains pays voisins, ainsi que les récentes déclarations dans les médias attribuées à un responsable du gouvernement américain sur la nécessité de déployer une force de l'Union africaine au Soudan. À ce titre, ils ont instamment demandé aux pays concernés de mettre immédiatement fin à ces pratiques déplorables et de s'engager de manière plus constructive dans la recherche d'une solution pacifique à la crise. Ils ont demandé à l'UA de répondre de manière formelle en rejetant les appels à une intervention au Soudan ;

- g) Également condamné le recrutement d'enfants soldats et de mercenaires, et l'occupation des installations civiles par les FSR, et ont exigé leur retrait immédiat de ces installations et de toutes les régions qu'elles occupent actuellement, conditions préalables nécessaires à des négociations visant à mettre un terme à la crise en cours ;
 - h) Souligné que toute mesure visant à mettre fin à la crise et à rétablir la normalité au Soudan devrait commencer par la condamnation des FSR. S.E. le Général de corps d'armée Abdel Fattah Al-Burhan, président du Conseil de souveraineté transitoire du Soudan, a présenté la vision du Soudan, qui comprend deux étapes essentielles, à savoir : i) la fin de la guerre et la mise en place de zones de cantonnement/de points de rassemblement convenus par consensus, et ii) la reprise de la transition politique démocratique/conduite par les civils ;
 - i) Réaffirmé l'engagement et la disponibilité du Soudan, en tant que membre à part entière de la famille de l'UA, à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Toutefois, ils ont souligné la nécessité pour l'UA et le CPS en particulier, de jouer un rôle de premier plan, d'avoir des moyens de pression plus efficaces et un discours commun sur le processus de paix au Soudan ;
 - j) Réaffirmé leur engagement à rétablir un pouvoir de transition dirigé par des civils, mais à condition que les groupes politiques civils soient unis ;
 - k) Remercié le gouvernement de la République arabe d'Égypte et les autres partenaires pour leur soutien continu au peuple soudanais ; et
 - l) Rejeté toute ingérence étrangère dans la crise actuelle ;
16. Pour sa part, la délégation du CPS de l'UA a :
- a) Réaffirmé la solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le peuple du Soudan dans leurs aspirations à restaurer durablement la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité dans leur pays au bénéfice, non seulement du peuple soudanais, mais aussi de tous les pays voisins, de toute la région de la Corne de l'Afrique et du continent africain dans son ensemble ;
 - b) Réaffirmé l'engagement de l'UA à respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan. Dans ce contexte, la délégation a condamné toutes les formes d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures du Soudan ;
 - c) Souligné l'importance de préserver et de protéger les institutions de l'État soudanais, de protéger les civils et de faciliter l'accès à l'aide humanitaire ;
 - d) Également souligné que, pour réussir, toute solution à la crise qui secourt actuellement le Soudan doit être prise en charge et dirigée par les Soudanais avec le soutien de la région (IGAD et LEA), du continent (UA) et de la communauté internationale (Nations unies et partenaires) ;
 - e) Souligné qu'il ne peut y avoir de solution militaire viable à la crise actuelle et, à cet égard, insisté sur la nécessité impérieuse pour les belligérants de cesser d'utiliser des moyens militaires, qui ne peuvent qu'entraîner de nouvelles pertes en vies humaines, la destruction des infrastructures et de l'environnement, ainsi que de l'économie, des déplacements de population et le recul du développement national ;

- f) Exhorté les parties belligérantes à privilégier les intérêts supérieurs du Soudan et de son peuple, à cesser immédiatement et sans conditions toutes les hostilités et à rechercher un règlement politique négocié ; et ont souligné la nécessité d'un dialogue véritable et sans exclusive entre tous les Soudanais, comme seule voie viable vers une solution consensuelle et durable à la crise actuelle ;
- g) Exprimé sa profonde préoccupation quant à la situation humanitaire catastrophique sans précédent qui prévaut dans le pays, y compris les meurtres sans discernement de civils innocents et la destruction injustifiée des infrastructures civiles, y compris les hôpitaux, les écoles, les installations de purification de l'eau et de production d'électricité, ainsi que les attaques contre les installations des missions diplomatiques, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, ainsi que de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques ;
- h) Souligné l'efficacité des solutions africaines aux problèmes africains et, à cet égard, exhorté les parties belligérantes à avoir foi en la feuille de route de l'UA pour le règlement de la crise soudanaise, et les a encouragées à coopérer pleinement avec le Comité de haut niveau de l'UA, l'Initiative des pays voisins, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les Nations unies et la Ligue des États arabes (LEA) ;
- i) Exprimé le souhait et la nécessité pour l'UA de renforcer sa collaboration avec le Soudan, y compris en ce qui concerne la levée de la suspension du Soudan des activités de l'UA, une fois que les étapes prédéterminées auront été franchies.
- j) Demandé instamment au Président du Conseil souverain de transition d'apporter son soutien et sa coopération au Comité ad hoc présidentiel du CPS sur le Soudan, qui prévoit de tenir sa réunion le 23 octobre 2024 à Entebbe (Ouganda) ; et
- k) Rassuré les parties prenantes soudanaises que le CSP de l'UA ne cessera pas de soutenir le peuple soudanais et qu'il continuera à faire de son mieux pour trouver une solution consensuelle et durable à la crise en cours.

G. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

17. Le CPS a noté un fort mécontentement de la part des parties prenantes en ce qui concerne la suspension du Soudan des activités de l'UA et le traitement égal des forces armées soudanaises et des forces d'intervention rapide. Le CPS pourrait souligner que les mécanismes du CPS et de l'UA sur le Soudan devraient redoubler d'efforts pour atténuer cette impression et présenter les actions entreprises par l'UA pour mettre fin à la guerre au Soudan.

18. Le CPS pourrait exprimer la nécessité de fournir des éclaircissements aux responsables soudanais quant aux décisions du CPS sur le Soudan, en particulier la suspension, et de privilégier le dialogue en vue de la levée de la suspension.

19. Le CPS pourrait condamner fermement la violence au Soudan, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre largement répandue et systémique, telle que l'utilisation du viol comme arme de guerre, ainsi que la perpétration de violences contre les enfants, le pillage des fournitures humanitaires, la destruction des infrastructures civiles, y compris les hôpitaux et les écoles, et l'occupation de bâtiments et de maisons civiles et le déplacement forcé de leurs propriétaires.

20. Le CPS pourrait condamner les violents affrontements et la catastrophe humanitaire sans précédent au Darfour, exiger que les Forces de soutien rapide lèvent d'urgence le siège de la ville d'EL Fasher et assurer un accès humanitaire sûr et sans entrave aux populations soudanaises souffrant d'une grave insécurité alimentaire, et souligner qu'il n'y a pas de solution militaire viable et durable au conflit.

21. Le CPS pourrait exhorter les parties belligérantes à mettre en œuvre les accords conclus dans le cadre de la Déclaration de Djeddah du 11 mai 2023 concernant l'accès humanitaire et la protection des civils et le retrait des maisons et bâtiments civils, et leur demander d'assurer un accès humanitaire sûr et sans entrave aux populations dans le besoin, et accueillir favorablement la décision du Gouvernement du Soudan d'ouvrir le point de passage d'Adre entre le Tchad et le Darfour-Nord, ainsi que les engagements pris pour permettre à l'aide humanitaire de passer par Dabbah.

22. Le CPS pourrait réitérer sa demande aux parties belligérantes de privilégier les intérêts supérieurs du Soudan et de son peuple, de cesser immédiatement et sans conditions toutes les hostilités et de rechercher un règlement politique négocié ; et souligner la nécessité d'un dialogue véritable et sans exclusive entre tous les Soudanais, comme seule voie viable vers une solution consensuelle et durable à la crise actuelle ; À cet égard, demander à la Commission de l'UA de continuer à faciliter le dialogue intra-soudanais et d'assurer la coordination avec d'autres initiatives à cet effet.

23. Le CPS pourrait appeler à l'augmentation de l'aide humanitaire au peuple soudanais et à tous les pays voisins qui accueillent actuellement des réfugiés soudanais, dans un esprit de solidarité, et demander instamment aux partenaires internationaux d'accélérer la réalisation des engagements financiers.

24. Le CPS pourrait également rejeter fermement toute ingérence extérieure au Soudan qui prolongerait le conflit, et appeler la communauté internationale et les principales parties prenantes à la situation au Soudan à assurer la coordination des efforts sous la direction de l'UA, en étroite coordination avec l'IGAD et les pays voisins, en vue d'assurer le succès du processus de paix, tout en soulignant que toute solution à la crise actuelle au Soudan doit être prise en charge par les Soudanais.

25. Le CPS pourrait échanger avec les autorités gouvernementales du Soudan sur les deux propositions faites par le Président du Conseil souverain de transition : i) mettre fin à la guerre et mettre en place des zones de cantonnement et des points de rassemblement consensuels, et ii) reprendre la transition politique démocratique dirigée par des civils, compte tenu **notamment** du fait que le Président du Conseil souverain de transition s'est déclaré ouvert à la formation d'un gouvernement civil.

26. Le CPS pourrait demander à la Commission de l'UA de soutenir le Comité de haut niveau sur le Soudan et le Comité ad hoc présidentiel du CPS en vue de renforcer leur collaboration avec le Soudan et les pays voisins, ainsi qu'avec les autres parties prenantes concernées, dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'UA pour le règlement de la crise au Soudan, y compris ses principaux piliers que sont le cessez-le-feu global et sans conditions, l'accès humanitaire et la protection des civils, et de faire rapport au CPS.

27. Le CPS pourrait demander au Président de l'Union africaine d'explorer les voies et moyens de fournir une aide humanitaire d'urgence au Soudan par le biais de ses organes et agences compétents, notamment le CDC de l'Union africaine, l'AUDANEPAD et le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, et de soumettre le rapport dans un délai de 10 jours en raison de l'urgence de la situation.

28. Le CPS pourrait demander à la Commission de l'UA de rouvrir le Bureau de l'UA au Soudan à Port-Soudan, avec un effectif minimum, en tenant compte de la situation sécuritaire, afin, entre autres, de permettre les échanges de l'UA avec les parties prenantes au Soudan à tous les niveaux, ainsi que de fournir un appui technique au Soudan, y compris à travers l'utilisation du Fonds pour la paix et de sa Facilité de réserve de crise, et un appui pour répondre à la situation humanitaire dans le pays, et demander que les incidences budgétaires, le cas échéant, soient gérées par voie de réaffectation de fonds.

29. Le CPS pourrait réaffirmer l'engagement continu de l'UA à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité nationale et l'indépendance de la République du Soudan et réitérer sa solidarité avec le peuple soudanais dans son aspiration au rétablissement de l'ordre constitutionnel par le biais d'un gouvernement dirigé par des civils.

30. Le CPS pourrait se féliciter de la signature du protocole d'accord entre la Commission de l'UA et le Centre égyptien de formation aux opérations de maintien de la paix (EPOTC) - Centre d'excellence de l'UA - qui soutiendra les efforts actuels de l'UA visant à renforcer les capacités de ses opérations de soutien à la paix.

31. Le CPS pourrait également se féliciter des discussions fructueuses menées au cours de la rencontre avec S.E. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue arabe, et attend avec intérêt la poursuite de la collaboration entre les deux organisations

H. CONCLUSION

32. Le CPS a achevé sa mission le 4 octobre 2024 et a publié un communiqué de presse² félicitant le gouvernement et le peuple de la République arabe d'Égypte et la République du Soudan pour l'accueil chaleureux et le soutien accordés à la délégation du CPS dans le cadre de sa mission.

² <https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2177>